

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 14 JANVIER, 1848.

No. 5.

Études Historiques.

LE CLERGE CATHOLIQUE DANS LES SCIENCES,
LA LITTÉRATURE ET LES ARTS.

ARTICLE PREMIER.

Tout vestige de civilisation avait disparu. Des myriades de barbares se précipitaient sur l'Europe, et, la hache et la flamme à la main, y mutilaient les monuments des arts : au milieu des épaisses ténèbres qui s'étendaient sur le monde, pas une lueur d'intelligence, pas un rayon de poésie ne venait éclairer ce triste et sombre tableau. Heureusement, le règne de la force brutale ne devait être qu'éphémère, et il était réservé au christianisme de ranimer les sources de la science, de la littérature et des arts.

Le clergé fut sans contredit à la tête du mouvement intellectuel du moyen âge, et même depuis trois siècles, il n'a pas cessé de compter une foule d'hommes supérieurs dans toutes les branches des connaissances humaines.

Depuis l'établissement du christianisme, les encyclopédistes véritables, c'est-à-dire les savants les plus universels et les plus méthodiques, ont tous eu le caractère sacerdotal. Qui s'éleva plus haut dans les cieux, qui pénétra plus à fond dans la terre, qui connut mieux l'homme et la société qu'Origène, saint Basile, saint Ambroise et saint Augustin aux premiers siècles de l'Église ; Albert-le-Grand, Thomas d'Aquin, Vincent-de-Beauvais dans le moyen âge ; Kircher, Gassendi, Gordil dans les temps modernes ? Qui jamais prit un essor plus hardi, plus élevé dans la sphère des spéculations philosophiques que Roger Bacon, ce moine illustre, qui, par la seule puissance de son génie, pressentit, devina et même décrivit la plupart des inventions de l'industrie moderne ?

Si le clergé fit d'heureuses et brillantes excursions dans le domaine de la philosophie, il ne déploya pas moins de talent et de supériorité, lorsqu'il se mêla au mouvement des affaires publiques. Dans cette voie, plusieurs membres du sacerdoce marchèrent les égaux des hommes politiques les plus éminents dont l'histoire ait enregistré les travaux et les succès.—Un saint Paul fut le premier ministre de Constantin-le-Grand, un saint Marcellin, celui d'Honorius.—En France, c'est une suite d'évêques qui dirigent les affaires dans les temps les plus difficiles : au septième siècle, saint Arnoul, tige des carlovingiens, saint Omer, saint Éloi, saint Cunibert Eginhart, premier ministre de Charlemagne ; Adolart, premier ministre de Pepin, roi d'Italie ; Adalbéron, archevêque de Reims, chancelier de Hugues Capet ; Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France ; et, enfin pour ne citer que les plus célèbres, le chancelier Duprat, le cardinal de Richelieu et le cardinal Mazarin.

L'histoire de la diplomatie, de toutes les fonctions la plus délicate et la plus difficile, n'offre pas de noms comparables aux noms suivants : les cardinaux d'Ossat et de Joyeuse, le cardinal Albéroni, le cardinal d'Estrées, le Nestor des diplomates européens, mort la même année que Louis XIV, et le cardinal Gonzalès, dont Bonaparte dit à Bossau : *Voilà un homme comme j'en cherche.*

En même temps qu'il a agrandi le domaine des sciences morales et politiques, le clergé a fécondé la science judiciaire par d'utiles élaborations. Navarre, oncle de François Xavier, Augustin, archevêque de Tarragone, Grégoire VIII, auteur d'un *traité des traités du droit*, admiré et analysé de nos jours par M. Dupin aîné, Lesius Duperron, et le prélat romain Devotti, ont fondé, perfectionné, ou réformé le droit romain et coutumier ; les travaux de ces juristes éminents ont exercé une notable influence sur la création des codes civils modernes.

Notre littérature elle-même doit au clergé quelques-unes de ses meilleures productions. A cet égard, il suffit de citer les noms suivants : Alain Chartier, archediacre de Paris, surnommé le père de l'éloquence ; Amyot, évêque, dont le *Plutarque* est antérieur aux *Essais* de Montaigne ; le cardinal de Retz, dont les mémoires sont un modèle de causeries vives, piquantes, spirituelles ; Malebranche un de nos plus profonds métaphysiciens ; Fénelon, Bossuet, Fléchier, Massillon, les orateurs les plus éminents qui aient brillé dans la chaire chrétienne ; l'abbé Barthélemy, le patient investigateur des institutions, des arts, des coutumes de la Grèce, l'ingénieur, le brillant auteur du *Voyage d'Anacharsis*, et l'abbé Maury, aussi grand écrivain qu'orateur habile.

Nous venons d'esquisser rapidement ce qu'a fait le clergé dans le domaine littéraire. Voyons ce qu'il a fait dans le domaine des beaux-arts.

Le plus grand, le plus beau de tous les arts, c'est sans contredit l'architecture, qui les résume tous ; et parmi les diverses formes que l'architecture a tour à tour revêtues, la plus noble, la plus sublime, c'est la forme nouvelle que lui imprima le catholicisme. Certes, les monuments de l'antiquité offrent un mélange de grâce et de majesté, d'élégance et de grandeur, qui charme et qui étonne à la fois. Mais en est-il un seul qui, pour la vigueur et la hardiesse des conceptions, la magnificence et l'élevation du style, l'abondance, la richesse et l'originalité des détails, puisse rivaliser avec ces beaux édifices qui s'élevèrent au moyen âge, au souffle vivifiant et créateur de la pensée chrétienne ? Quel cachet de poésie à la fois austère et attendrissante, dans ces grands temples des treizième et quatorzième siècles ! sous ces voûtes majestueuses, l'âme est à l'aise et se dilate. La pensée a des ailes rapides

qui la soulèvent et l'emportent vers le ciel de la nef ; le spiritualisme chrétien ouvre à l'intelligence émerveillée de nouveaux, d'éblouissants horizons.—Oui, c'étaient des hommes d'un puissant génie, d'un rare dévouement, d'un naïf et sincère enthousiasme, ces artistes, aujourd'hui inconnus pour la plupart, à qui l'Europe doit un si grand nombre d'admirables monuments religieux !

Or, parmi ces hommes éminents figurèrent plusieurs membres du clergé. En effet, presque tous les chefs-d'œuvre de l'architecture catholique furent tracés, et souvent exécutés par des moines, des chapitres, et même des évêques, rivalisant de science, de verve et d'imagination avec les architectes les plus fameux de l'époque ; des prélats, et quelquefois de simples abbés, rêvaient et dessinaient dans le silence du cabinet ou dans la solitude des cloîtres, le plan, les proportions, les formes gigantesques d'une cathédrale, et jusqu'à ses dentelures légères et délicates, ses riches ciselures et ses moindres ornements.

Les premiers ouvrages de l'architecture chrétienne appartiennent à des membres du clergé, qui leur impriment le sceau de la foi naissante, dont la haute influence s'étend de plus en plus sur le monde romain. Descendons dans les catacombes de la grande cité impériale, et nous y verrons des chapelles et des chambres sépulcrales, dont une extrémité s'arrondit et forme une voûte en cul-de-four, comme dans nos églises romaines. Mais bientôt le christianisme sortant de ces retraites profondes, apparaît peu à peu au grand jour, et ne tarde pas à s'asseoir avec Constantin sur le trône des Césars. Alors le génie du sacerdoce catholique peut se déployer sans entraves, et sous ses puissantes mains s'élèvent de merveilleux monuments.

C'est à partir du dixième siècle que l'architecture chrétienne marche rapidement dans une voie de progrès. Ce ne sont plus ces églises basses et trappues, étroites et obscures, aux moulures grossières, aux profils lourds et disgracieux, qui ont signalé les premiers débuts de l'art catholique ; elles s'élèvent et s'agrandissent. Leurs façades se couvrent de sculptures, les flèches des clochers s'élancent vers le ciel, et les voûtes resplendissent souvent de fresques éclatantes. Saint-Marc à Venise, et Sainte-Sophie à Constantinople, sont les types les plus remarquables de cet art nouveau. Toutefois, chacune de ces églises offre un caractère différent et tout-à-fait approprié aux localités. La première porte l'empreinte du génie grec-romain, si régulier et si élégant à la fois. La seconde a le cachet du génie oriental, si capricieux, si bizarre. Mais malgré ces différences, elles n'en attestent pas moins la grandeur du principe chrétien et l'intelligence des évêques, qui par leurs hautes inspirations concoururent à l'érection de ces admirables monuments religieux.

L'Espagne, où dès sa naissance, le catholicisme avait jeté de profonde racines, rivalisa avec l'Italie sous le rapport de l'architecture. Les fondements de la cathédrale de Séville, qu'un poète a appelée *un monde entre le ciel et la terre*, furent jetés par le chapitre de cette cité, et voici à quelle occasion.—Après avoir exercé pendant quelques mois les plus cruels ravages sur une partie de l'Espagne, la peste cessa tout-à-coup, par suite des prières du clergé de Séville. C'est en commémoration de cet événement miraculeux, que le chapitre proposa de bâtir une église qui surpassât en magnificence toutes les constructions de ce genre qui existaient dans la Péninsule. Ce projet fut accueilli avec empressement. Les populations contribuèrent à son accomplissement par des contributions volontaires, et tous les hommes éminents par leur fortune et leur position sociale, firent dans cette occasion des sacrifices considérables.

Ce n'est pas seulement en Italie et en Espagne que le clergé catholique fait subir à l'architecture une merveilleuse transformation.—En Angleterre une suite d'évêques bâtissent la magnifique église de Barton, et celle de Saint-Pierre dans le Lincolnshire.—En Allemagne, des moines répandent sur le sol ces myriades de beaux monuments, dont le seul aspect et le caractère mélancolique disposent notre âme au recueillement, à la prière, à la méditation, à la rêverie.—En Belgique, la corporation de Saint-Luc élève la cathédrale d'Anvers, une des plus vastes basiliques du monde. La corporation de Saint-Luc possédait des architectes, des peintres, des sculpteurs, des ciseleurs du premier ordre, et il ne fallait pas moins que la réunion de ces talents admirables et variés, pour mener à fin une œuvre aussi imposante dans son ensemble, et aussi achevée dans tous ses détails que la cathédrale d'Anvers.

En France, l'architecture prend aussi de beaux développements, et c'est encore le clergé qui, chez nous donne l'impulsion sous ce rapport. Les francs-maçons, édificateurs de nos superbes églises gothiques ces *forts de pierres parlantes*, les francs-maçons étaient des religieux qui parcouraient la France pour la couvrir de chefs-d'œuvre, et à qui les populations empressées apportaient non-seulement des offrandes, mais le concours de leur intelligence et de leur bras. C'est ainsi que s'éleva la cathédrale de Strasbourg, celles de Nantes, d'Amiens, de Rouen, Saint-Servin de Toulouse, Saint-Paul et Nardonne.—Notre-Dame de Paris, cette grande et merveilleuse création, est un des plus beaux titres qu'ait Maurice de Sully, évêque de Paris, à l'admiration de la postérité.

Tandis qu'en France le clergé laissait partout des témoignages éclatants de sa foi et de son génie, en Italie, les papes ouvraient à l'architecture des routes larges et fécondes. Saint-Augustin et Saint-Pierre de Rome sont dus aux inspirations et à la munificence d'une suite de pontifes illustres, aussi bien que cette foule de somptueux palais que possède la capitale du monde chrétien.

La peinture doit aussi au sacerdoce catholique quelques-uns de ses chefs-d'œuvre.

Le berceau de la peinture chrétienne se perd dans l'obscurité des catacombes. C'est là qu'au sein des inspirations les plus grandes qui furent jamais, des prêtres et de simple lévites tracèrent sur les murs de leurs chapelles souterraines, ou sur les tombeaux de leurs frères, ces esquisses grossières, dont les fins connaisseurs ne parleront jamais qu'avec dédain, mais qui seront toujours l'objet d'un culte pour quiconque est resté fidèle, d'esprit comme de cœur, à la foi antique dont ces peintures sont l'expression et le symbole. Ces monuments, en apparence si informes, sont le plus vieil héritage artistique que nous ait transmis le sacerdoce chrétien. Ce sont comme autant de formules matérielles et permanentes de leurs actes de foi, d'espérance et de charité. Là est leur pensée fondamentale mise à nu et revêtue de sa plus simple expression; pensée naïve, attendrissante ou héroïque; pensée d'amour, de sacrifice, de rédemption, d'éternité; pensée féconde pour vivifier l'art à sa naissance, et pour le régénérer quand il décline.

La position précaire des chrétiens dans l'empire, et le glaive de la persécution toujours suspendu sur leur tête, mettant des entraves de plus en plus arbitraires au libre exercice de leur culte, et à la franche exposition de leurs dogmes, le clergé imagina, pour y suppléer, un cycle de représentations allégorico-bibliques, qui se rapportaient à la chute de l'homme, à sa rédemption par le Christ, au baptême, à la pénitence et à la résurrection. Comme dénouement triomphal du drame douloureux joué par le chrétien sur la terre, la résurrection était figurée par tout ce qui pouvait y faire allusion dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament: c'étaient l'histoire de Jonas ou de Lazare, la colombe rentrant avec le rameau d'olivier dans l'arche, l'eau changée en vin, le jugement dernier, le prophète Elie dans son char de feu. Le bon pasteur allant à la recherche de sa brebis égarée, ou la rapportant au berceau, semble avoir été un sujet tracé avec une prédilection toute spéciale, par les peintres et les sculpteurs appartenant au sacerdoce catholique. C'était la parabole de l'évangile la plus en vogue, par cela qu'elle était la plus consolante. Pour les jours d'épreuves et de persécutions, l'art avait une mission d'un autre genre à remplir; c'était de fortifier d'avance les âmes contre les menaces des bourreaux et contre la crainte de la mort. Alors le clergé mettait sous les yeux des fidèles les souffrances et la résignation de Job, ou les trois hommes dans la fournaise, ou Daniel dans la fosse aux lions, ou bien encore par une vue prophétique du triomphe définitif du christianisme, on traçait sur le mur la catastrophe du persécuteur, Pharaon abîmé dans les flots de la mer rouge.

La grande révolution opérée par Constantin ne pouvait manquer de donner à la peinture chrétienne un immense développement. Au lieu d'être resserrée dans l'étroite et obscure enceinte des catacombes, elle eut désormais tout l'empire romain pour théâtre. De vastes basiliques élevées à Rome, à Constantinople et dans les principales villes des provinces d'Europe et d'Asie, offrirent au pinceau des

artistes chrétiens, des surfaces infiniment plus étendues que celles dont ils avaient pu disposer jusqu'alors, ce qui amena des modifications importantes sous le rapport des dimensions. D'une autre part, l'application d'un procédé nouveau, découvert sous le règne de Claude, semblait garantir une durée indéfinie à tous les ouvrages exécutés de cette manière. La mosaïque devint bientôt d'un usage universel dans l'église chrétienne, toujours portée par instinct à préférer ce qui approche le plus de l'éternité.

Ainsi la peinture fut exercée sur une grande échelle, et plusieurs membres du clergé s'y consacrèrent avec un talent fort distingué. Ils choisirent d'abord des sujets analogues aux circonstances nouvelles où le christianisme venait d'être placé. Ils débarrassèrent l'art des formes allégoriques auxquelles on avait été forcé de recourir dans les temps de persécution; et, pour être en harmonie avec l'allégresse répandue parmi les fidèles et avec les grandes destinées de la religion, ils tracèrent partout des images de béatitude et de triomphe.

L'avènement de Charlemagne donna une impulsion nouvelle aux beaux-arts dans toute l'étendue de son empire. La mission d'inspecter les églises et les peintures faisait alors partie des attributions des évêques. Partout Charlemagne stimula le zèle des artistes et des moines, et non content d'exercer le sien dans ses propres états, et de déterminer dans ses capitulaires le mode de contributions à fournir pour les ouvrages de peinture, il se rendait encore le protecteur des arts auprès des rois étrangers, et s'efforçait de les propager au loin comme une des gloires et un des bienfaits du christianisme.

L'alliance des hautes dignités ecclésiastiques avec la prééminence dans le culte des beaux-arts, fut très fréquente à cette époque et dans les siècles suivants. Hildéric et Adébart, l'un abbé de Saint-Trou, étaient célèbres de leur temps comme peintres de miniatures, et ses fonctions épiscopales n'empêchaient pas saint Bernard, évêque d'Illdesheim, de peindre lui-même les murs et les plafonds de son église, et de former des élèves qui l'accompagnaient ensuite dans les cours, où il était envoyé comme ambassadeur. Nous voyons aussi son successeur Godeschard fonder une école de peinture dans son palais, et le moine Thiémon, après avoir exercé son pinceau dans un grand nombre de couvents, aller s'asseoir, la mitre en tête, sur le siège archiepiscopal de Salzbourg.

La découverte de la peinture sur verre, qui eut lieu à la fin du dixième siècle, fut l'œuvre du sacerdoce catholique. La gloire de cette découverte appartient au clergé de France, et certes ce n'est pas avoir peu contribué au développement de l'art moderne et à la majesté du culte, que d'avoir placé l'imagination du chrétien en prières sous le charme mystérieux de cette lumière incertaine, si favorable au recueillement, et d'avoir en quelque sorte réalisé pour lui une partie des merveilles de la Jérusalem céleste. Quelle facilité de si grandes surfaces n'offrent-elles pas, soit pour éterniser de grands souvenirs historiques, comme à Saint-Denis, où l'abbé Suger avait fait retracer sur les vitreaux du chœur les prin-

cipaux exploits des premiers Croisés, soit pour familiariser les fidèles avec les faits et les dogmes de la religion, comme le voulait un curé de Saint-Nizier de Troyes, qui, dans une inscription placée autrefois au-dessus de la porte principale de l'église, disait qu'il avait fait peindre trois vitraux pour servir de catéchisme et d'instruction au peuple.

Au moyen âge, plusieurs peintres chrétiens du plus haut mérite se formèrent dans les cloîtres. Parmi eux, le frère Angélique de Fiesole occupe sans contredit le premier rang. Riche, issu d'une famille illustre, et pourvu de ces avantages extérieurs qui charment et séduisent, Angélique de Fiesole aurait pu conquérir, dans le monde, une brillante position. Il aimait mieux s'enfermer dans un cloître. Mais, tout en se vouant à la vie monastique, il ne renonça pas à l'exercice de la peinture, qu'il avait toujours passionnément aimée. Ses jugements derniers et ses descentes de croix sont des œuvres extrêmement remarquables, et qui ne pâlissent point à côté des travaux des grands maîtres.

Enfin l'art musical doit au clergé ses perfectionnements les plus remarquables. On sait, en effet, que les principes de l'harmonie étaient tombés dans un profond oubli, lorsque saint Ambroise vint les faire re fleurir. Saint Ambroise est le véritable fondateur de la musique d'église, selon le mode diatonique des Grecs.—Saint Grégoire poursuivit avec ardeur cette œuvre si glorieusement commencée, et les papes qui lui succédèrent, Vitalien, Etienne, Adrien, contribuèrent puissamment à répandre en Italie, et même dans la plupart des contrées de l'Europe, le goût et le sentiment des beautés de la mélodie. Ils donnèrent surtout une vive et féconde impulsion à la musique instrumentale, qui jusqu'alors avait été frappée d'une sorte de réprobation.

Dans les siècles suivants, le clergé continua à s'occuper de l'art musical avec intelligence et succès; il enrichit même cette branche importante des beaux-arts d'heureuses et fécondes découvertes. Les bénédictins Balbule et Nothon inventèrent les signes tracés au-dessus des lettres dans la musique écrite, signes qui depuis prirent le nom de notes et firent faire un pas immense à l'art. Et tandis que ces travaux s'exécutaient dans la solitude des monastères, des évêques et des ecclésiastiques en crédit auprès des souverains, hâtaient de toutes leurs forces les progrès de la mélodie, par la création d'établissements destinés à en populariser les principes.

Cependant, malgré tous ces efforts, la musique manquait encore de règles positives, de méthodes rationnelles. Il fallait que des hommes supérieurs vinsent la féconder par des découvertes encore plus grandes que celles qui avaient été antérieurement accomplies. Ces hommes supérieurs se manifestèrent au sein du clergé. Les véritables régénérateurs de la musique sont : Laguebalde, bénédictin de Saint-Amand, attaché à la cathédrale de Reims au neuvième siècle, et surtout Guido d'Arezzo, autre bénédictin du siècle suivant, inventeur de la gamme, c'est-à-dire de l'admirable clef de la musique.

Parmi les musiciens éminents que vit éclore l'époque de la renaissance, plusieurs

membres du clergé figurent avec éclat. Tels furent les abbés Gafforio et Zarlino, qui brillèrent en Italie au seizième siècle, et à qui l'on doit l'invention de la théorie toute entière de la composition; et parmi ceux qui produisit le dix-septième siècle, nous signalerons particulièrement l'abbé Tarini, si célèbre dans le monde artistique par sa découverte du troisième son.

Au dix-huitième siècle, le clergé ne se distingua pas moins dans la carrière de l'art musical qu'aux époques précédentes. Bédos de Celles, bénédictin de Saint-Maur, perfectionna l'orgue, le sublime instrument du culte catholique, et par d'heureuses combinaisons, le dota de facultés puissantes, l'anima d'une vie nouvelle, d'un souffle ardent et passionné.

Dans ces derniers temps, plusieurs membres du clergé français se sont occupés de musique avec beaucoup de succès. Quelques-uns même ont apporté dans la fabrication des instruments des perfectionnements d'une grande importance. L'orgue a dû de nos jours toute sa splendeur à des ecclésiastiques, et notamment à l'abbé Laroque, auteur des *autosymphones* et du *M-lacor*, ces instruments au mécanisme ingénieux qui remplacent si avantageusement l'orgue dans nos églises rurales, et à l'aide desquels les personnes les plus inexpérimentées peuvent exécuter les morceaux les plus difficiles de la musique religieuse.

CH. VILLAGRE.

(A continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 14 JANV. 1848.

De l'Instruction Publique.

ARTICLE DEUXIÈME.

(Suite.)

C'est l'instituteur et non plus le canon qui est désormais l'arbitre des destinées du monde.

(LORD BROUGHAM.)
La civilisation est fille de l'enseignement. La condition préalable de tout enseignement est la possession d'un habile instituteur.
(ROSELLY DE LOROUER.)

Une autre omission fatale au progrès de l'éducation que l'on rencontre dans notre loi, c'est de n'avoir pas pourvu à la qualification des instituteurs. Il est bien vrai que cette loi statue que dans les dix années qui suivront sa promulgation, c'est-à-dire le premier de juillet, 1856, un bureau d'examineurs sera chargé de s'enquérir des connaissances et de la qualification morale de ceux qui voudront se livrer à l'enseignement. Mais jusqu'à cette époque, le devoir du bureau se bornera à examiner les instituteurs qui désireront subir un examen. Combien de ces examens ont eu lieu dans le district de Québec? Cinq ou six au plus. Nous ne comprenons pas ce délai apporté par la loi dans la mise à exécution d'une disposition aussi importante que celle de l'examen des qualifications des

instituteurs. Il est cependant certain que la législature a compris la nécessité d'une semblable disposition; mais ce que nous ne pouvons nous expliquer, c'est la raison qui l'a engagée à remettre à une époque éloignée la mise à effet de cette même disposition, et pourquoi en 1856 il y aura une plus grande nécessité d'exiger une qualification des instituteurs, qu'en 1846. Nous comprendrions la nécessité de ce délai, si la loi avait pourvu à l'établissement d'écoles normales pour former des instituteurs; alors ce délai aurait un motif raisonnable, nécessaire même. Mais en l'absence d'une telle disposition nous ne voyons pas pourquoi de 1846 à 1856, on ne devrait pas exiger une qualification des instituteurs, quand rien n'est plus constaté, n'est plus notoire que leur incapacité, sauf quelques exceptions, comme nous l'avons déjà remarqué. Aussi qu'en est-il résulté? c'est que l'instituteur possédant toutes les qualités requises pour enseigner, ne peut lutter contre des ignorants, dans la plupart des cas préférés par les commissaires d'écoles, parce qu'ils demandent moins cher.

Voici, dit encore M. Ryerson, quelques uns des avantages qui résulteraient de la qualification des instituteurs. 1o. L'enseignement deviendrait une profession. Ceux qui se vouent à l'instruction dans les autres pays la regardent comme leur vocation; ils s'y attachent comme les autres hommes s'attachent à leurs professions, et y consacrent le reste de leur vie. On ne se plaint nulle part, dans aucun pays où l'on s'occupe à former régulièrement des instituteurs, que les maîtres soient portés à laisser la profession de l'enseignement pour d'autres occupations. Au contraire, dans tous ces pays, cette profession est extrêmement considérée par le public, au point que les personnes ignorantes ou sans caractère ne trouveraient pas plus d'emploi, comme instituteurs, qu'elles n'en trouveraient comme professeurs, médecins ou avocats. C'est ainsi que la jeunesse d'un pays, par la seule force de l'opinion publique, se trouve à l'abri des maux sans nombre qui découlent de l'ignorance et de l'exemple pernicieux d'instituteurs incapables et immoraux. Ces personnes et d'autres qui ne peuvent trouver d'autre emploi, ne pourraient plus alors regarder l'enseignement comme la dernière planche de salut pour obtenir une subsistance, et comme un dernier moyen de faire tort à leurs concitoyens. La noble et importante mission de l'enseignement sera honorée; les maîtres se respectent et seront respectés comme les autres personnes de profession.

2o. Les instituteurs seront mieux rétribués. On sentira tout le prix de l'instituteur capable, à côté de celui qui ne l'est pas; et ses services seront d'autant plus appréciés. Il en est de l'enseignement comme des autres connaissances, comme des marchandises; il obtiendra son prix suivant sa valeur. Augmentez-en le prix et la valeur, en le rendant plus attrayant et plus utile, et la rétribution augmentera dans la même proportion.

3o. Economie de temps pour les élèves et de dépense pour les parents. L'expérience et l'observation sont là pour prouver qu'un instituteur qualifié peut communi-

quer deux fois autant d'instruction dans le même espace de temps, que celui qui ne l'est pas, par la raison qu'il possède mieux l'art d'enseigner, qu'il suit une meilleure méthode, et qu'il sait adopter une meilleure organisation et classification dans son école. Or, supposons maintenant que le salaire du premier excède celui du dernier dans la même proportion, c'est-à-dire, que l'instituteur qualifié reçoive un salaire double de celui de l'instituteur non qualifié, l'élève n'y gagne-t-il pas encore sous le rapport de l'économie du temps, des bonnes habitudes qu'il acquiert, et des vues exactes qu'il puise à une telle école? Ainsi, les élèves obtiendront, pendant le temps qu'ils fréquentent ordinairement les écoles élémentaires, deux fois autant de connaissances et cela d'une manière correcte et exacte, qu'il n'en acquièrent présentement d'une manière si imparfaite.

“L'honorable Samuel Young, surintendant des écoles de l'Etat de New York, dit dans son rapport de 1841: Il est pleinement constaté maintenant qu'un instituteur capable et formé dans une école normale, est mieux en état d'instruire ses élèves en six mois, qu'un autre instituteur ne le pourrait dans le double de temps, d'après l'ancien système d'enseignement. Si l'on affirme qu'un ouvrier qui a appris avec soin la théorie et la pratique de son métier, peut faire deux fois autant d'ouvrage, et le faire deux fois mieux, que celui qui prétend l'avoir appris par instinct et sans faire un apprentissage, n'est-il pas également évident que l'instituteur dont les fonctions embrassent éminemment l'art et la théorie, qui est obligé d'étudier et de connaître les dispositions et les diverses qualités des enfants qui sont confiés à ses soins; de cultiver les premiers bourgeons de l'intelligence de ses élèves; de les faire germer, et d'en hâter la maturité, afin qu'ils produisent une riche et abondante moisson de fruits; n'est-il pas évident qu'un tel instituteur, à moins qu'il n'y soit préparé par l'étude et la pratique, ne pourra jamais remplir dignement cette grande mission.”

Il est un autre sujet qui méritait, suivant nous, l'attention du législateur, c'est de pourvoir à l'uniformité des livres en usage dans les écoles; cependant notre loi d'éducation n'en parle pas. “La diversité des livres de textes dans les écoles, dit M. Ryerson, et le mauvais choix de plusieurs d'entre eux, sont un autre sujet de reproche grave et général. On a longtemps pensé que le gouvernement ne pouvait intervenir dans une pareille matière, sans blesser le droit personnel et la liberté individuelle; mais l'expérience a démontré l'absurdité de cette doctrine et de mille théories semblables.

Un autre avantage résultant de l'uniformité sous le rapport des livres c'est qu'on les aurait à meilleur marché. Les livres une fois choisis, seraient imprimés dans le pays à un nombre très considérable d'exemplaires qui permettrait à l'imprimeur de les vendre à un prix très réduit en faisant néanmoins un profit raisonnable. Ainsi, outre l'avantage qu'en retirerait l'éducation, une semblable disposition procurerait un débouché immense à nos manufactures de papier, à nos imprimeurs et à nos relieurs, et les sommes con-

sidérables qui sortent du pays pour l'achat de livres imprimés à l'étranger, resteraient en circulation parmi nous.

Il est encore une autre omission essentielle dans notre loi d'éducation, c'est l'absence de dispositions réglant le système ou mode uniforme d'enseignement. Rien pourtant n'est plus important, et nulle question n'a aussi longtemps et aussi profondément occupé l'attention des amis de l'éducation chez les nations les plus policées de l'ancien monde.

Aussi, dans la plupart de nos écoles, on est encore à suivre le système routinier de l'enseignement individuel. “Les méthodes abondent, dit encore M. Roselly de Lorgues, pour instruire la jeunesse; mais quatre modes fixes d'enseignement existent seuls. Le premier déjà vieilli, s'appelle mode individuel; le second, mode simultané; le troisième, mode mutuel; le quatrième, mode simultané et mode mutuel réunis. Le mode individuel quoique le plus suivi encore, est, nous le devons dire, une vraie calamité pour l'éducation primaire. Il oblige d'appeler chaque élève à son tour, afin de réciter, de calculer, de lire séparément. Or, la durée de la classe étant de deux heures et demie dans une école ordinaire de trente élèves, malgré la meilleure volonté, le maître ne pourra donner que cinq minutes à chacun d'eux. Et si, comme il arrive souvent, le nombre des élèves monte au double de ce chiffre, alors au lieu de cinq minutes, l'enfant n'en recevra plus que deux et demie. Cette brève démonstration explique assez pourquoi on voit tant de jeunes intelligences languir en pure perte, sur les bancs d'une école, dans leurs plus belles années. Les caractères principaux du mode individuel sont ceux-ci: fatigue, ennui, consommation de temps, stérilité. Il nous suffit de les indiquer pour avoir le droit d'espérer que bientôt tout instituteur qui comprend ses devoirs renoncera à une routine tombée dans un juste discrédit.

“L'enseignement simultané consiste dans une classification exacte de la capacité, de là surtout dépend son succès. Les élèves, divisés d'après l'ordre de leur instruction, la leçon donnée par le maître à l'un d'eux, est suivie par tous les autres ensemble. L'émulation tient leur attention en haleine, chacun d'eux devant reprendre celui qui se tromperait. La lecture, faite par le membre d'une section, est suivie à la fois par une section entière. Les avantages de ce mode sur l'enseignement individuel sont indubitables. L'élève et la section se confondent; plus la section est nombreuse, plus dure la leçon; par conséquent, plus elle peut profiter. Mais plus il y a de sections, moins il est possible au maître de leur accorder d'instants. Donc ce mode offre encore un inconvénient, l'éventualité dans l'instruction.”

“Le mode mutuel est d'un mécanisme ingénieux, digne d'études réelles. Il place sous la surveillance du maître toutes les sections ensemble. Sans perte aucune de temps, elles peuvent travailler à la fois, au moyen des moniteurs qui les dirigent séparément. Les moniteurs sont choisis parmi les meilleurs élèves; ils reçoivent du maître la leçon, et la transmettent à

leurs condisciple. Ainsi les sections de différentes forces marchent simultanément. Avantages de l'enseignement mutuel sur le mode simultané. Chaque moniteur ayant sous lui dix écoliers, l'instituteur peut sans peine diriger une école moyenne de cent élèves; car il n'en a pour ainsi dire que dix. Avec une lacune, nulle interruption dans les travaux de chaque classe.—Inconvénient.—Les moniteurs étant eux-mêmes élèves, leur enseignement ne saurait égaler celui du maître pour la géographie, l'arithmétique, l'art de parler facilement, etc.”

“Le mode simultané et mutuel réunis offrent sur les précédents de notables avantages. Les élèves sont classés d'après leur exacte capacité; ils demeurent sous la surveillance des moniteurs. Après la leçon, chaque moniteur répète cette leçon à sa section respective. Le maître examine et interroge aussi lui-même chaque élève, et voit par ses propres yeux. Il consacre à cette utile expérience la moitié de la durée des classes.”

Nul doute que ce dernier mode d'enseignement ne soit le meilleur; c'est celui suivi par les Frères des Ecoles Chrétiennes, et c'est ce qui fait que leur système d'enseignement est bien supérieur à tous les autres. Nous savons qu'il se rencontre des parents assez peu raisonnables pour vouloir dieter au maître auquel ils confient l'instruction de leurs enfants, le mode qu'il doit employer; nous savons aussi, et il est à notre connaissance personnelle, que des parents ont retiré leurs enfants d'écoles dirigées par d'habiles instituteurs, parce que, disaient-ils, ils ne payaient pas un maître pour faire instruire leurs enfants par d'autres enfants. A de si sottes, à d'aussi ridicules prétentions, il n'y a rien à répondre, parce que la seule réponse qui peut y être faite, ne serait qu'une dissertation sur les divers modes d'enseignement; dissertation, que l'ignorance de ces parents rend impossible. Il est donc nécessaire que la loi intervienne pour faire choix du meilleur mode d'enseignement; et ce choix fait, la volonté du législateur sera la meilleure raison à opposer aux préjugés de l'ignorance.

Une autre omission de notre loi d'éducation, c'est le manque de disposition établissant un contrôle efficace et l'inspection des écoles. “Si c'est le maître qui fait l'école, c'est le gouvernement qui fait le système. Ce que le maître est à l'une, le gouvernement doit être à l'autre, le directeur l'esprit vivifiant,” dit M. Ryerson. Il est bien vrai que notre loi pour obtenir la visite des écoles, a voulu mettre en mouvement de nombreux agents, depuis le juge en chef, et les autres juges, les hauts dignitaires de l'Eglise et les simples prêtres, les membres de la législature, les juges de paix, les maires, jusqu'aux capitaines de milice; mais à quel résultat a conduit cette longue liste de visiteurs désignés par la législature? quel est celui d'entre eux, les ministres des cultes peut-être, exceptés, qui a jamais mis de côté ses occupations, pour faire la visite des écoles de sa localité? A Québec, où nous avons une quantité de ces visiteurs de toutes qualités et conditions, un seul d'entre eux n-t-il jamais mis le pied dans une de nos écoles pour en faire la visite aux termes de la loi? Jamais.

Et le surintendant de l'éducation qui est d'office visiteur de toutes les écoles, fait-il cette visite? Non; et quand il le voudrait, il ne pourrait pas accomplir cette tâche physiquement impossible dans la station laborieuse qu'il occupe.

D'ailleurs, est-il raisonnable, est-il juste, est-il convenable, d'exiger que le juge descende de son tribunal, que l'homme d'affaire interrompe ses occupations pour aller faire cette visite. Comme on le voit, cette disposition de la loi relativement à la visite des écoles, est illusoire.

« De même que des règles et un cours d'instructions judiciaires, dit encore M. Ryerson, prescrits pour une école, seraient de peu d'utilité sans un maître habile et diligent pour faire exécuter les premières et enseigner l'autre; de même la promulgation d'une loi des écoles élémentaires, quelques complètes que soient ses dispositions, et l'établissement d'un cours d'instruction, quelque pratique et si étendu qu'il soit, ne contribuera pas beaucoup à l'éducation du peuple sans une surveillance paternelle, vigilante et énergique du gouvernement. S'il est du devoir du gouvernement de législater sur l'instruction publique, il doit aussi être de son devoir de veiller à l'exécution des lois qu'il a faites.

Établir une loi publique, et ensuite en abandonner, ou ce qui revient au même, en négliger l'exécution, est un solécisme en matière de gouvernement. Cependant telle a été la pratique absurde de certains gouvernements; c'est là la cause première du peu de progrès de l'éducation sous ces gouvernements. Après avoir fait une ou plusieurs lois au sujet des écoles, les ont laissées, comme un orphelin abandonné, à la négligence ou aux soins d'individus, ou d'arrondissements, ou de villes, pour lesquels la loi est restée une lettre morte, ou n'a fait que végéter pendant quelque temps, suivant que les principaux personnages de chaque localité étaient disposés à agir ou à ne pas agir, dans une matière d'une importance aussi vitale pour tous les intérêts et la prospérité de l'état.»

« Si le gouvernement est établi pour la prospérité de la société, tout ce qui se rapporte à l'instruction et à l'éducation demande ses soins pratiques aussi bien que son intervention législative. Cependant, il est bon nombre de personnes qui ont parlé et écrit de manière à faire croire que le gouvernement n'avait rien autre chose à faire pour un département duquel dépendent plus que de tout autre, la vie, la force et le bonheur du peuple, pour ne rien dire de l'existence d'une constitution libre et d'un code de lois que de passer un statut et accorder certaines subventions, abandonnant l'emploi des deniers publics et toute la partie pratique et essentielle de l'administration de la loi, aux diverses localités, comme à autant de démocraties indépendantes et isolées. Dans de pareilles circonstances, il ne saurait exister un système d'instruction; il peut n'y avoir qu'une seule loi, mais les systèmes ou pratiques pourront présenter autant de variétés qu'il y aura de divisions municipales. Pour qu'il y ait un système d'instruction publique propre à l'état, il faut qu'il y ait un contrôle de l'état, aussi bien qu'une loi de l'état.»

En peu de mots, M. Ryerson, fait la critique, la plus juste et la plus vraie de l'abandon auquel est laissée l'exécution de notre loi d'éducation; du manque de contrôle et de surveillance de la part du gouvernement. On ne nous objectera pas, nous le pensons, la surveillance exercée par le surintendant du Bas-Canada qui se borne à répondre aux nombreuses questions que soulèvent le défaut de clarté de la loi, ou à envoyer de temps à autre des circulaires adressées aux commissaires d'écoles. Nous ne voulons pas blâmer la conduite de cet officier public; la loi ne l'oblige pas, et ne pourrait pas raisonnablement l'obliger à faire plus; mais toujours, ce n'est pas là le contrôle, ce n'est pas là la surveillance nécessaire à l'action efficace d'une loi qui a pour but l'instruction du peuple; ce n'est pas là une surveillance qui puisse mettre le gouvernement en état de contrôler les progrès de l'éducation, les qualifications des instituteurs et de s'assurer si les dispositions de la loi sont vraiment et réellement exécutées; enfin ce n'est pas même une surveillance; car pour surveiller les écoles il faut les connaître; pour les connaître il faut les visiter; or ce n'est pas par des rapports de commissaires d'écoles qui, quelquefois, peuvent être mensongers, que cette connaissance peut être acquise, mais par l'inspection et la visite de ces écoles faites par un officier responsable directement au gouvernement du pays, et chargé par état de s'enquérir de l'exécution de la loi, des obstacles qu'elle peut rencontrer, et d'indiquer toutes les modifications qu'il convient d'y faire dans l'intérêt de la cause de l'instruction populaire.

« La conviction de cette vérité importante, ajoute M. Ryerson, et les devoirs auxquels ces remarques se rapportent, a inspiré une des améliorations les plus importantes qui aient été introduites durant ce siècle dans la science du gouvernement, la nomination d'officiers et la confection de lois pour l'éducation de la population entière. De telle sorte qu'il n'y a pas un état en Europe, depuis la Russie jusqu'au plus petit canton de la Suisse qui n'ait son Conseil ou Bureau, ou ministre ou surintendant, ou préfet de l'instruction publique, qui exerce une surveillance active et prévoyante, proportionnée aux dispositions de la loi et à la société qu'elle intéresse. Les plus avancés d'entre les États voisins, ont senti la nécessité d'adopter cet mesure, ainsi que les autres améliorations introduites dans l'éducation par la civilisation européenne. Et il est maintenant admis que l'éducation du peuple dépend plus de l'administration que des dispositions législatives relatives à l'instruction publique.»

Nous terminons ici, notre critique de la loi d'éducation. Nous nous sommes contenté d'esquisser les défauts les plus saillants de cette loi. Il est encore un grand nombre de vices et d'omissions que démontre l'action journalière de cette loi; mais nous ne pouvons entrer dans des détails qui nous conduiraient au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites.



NOUVELLES D'EUROPE.

Jusqu'au 18 Décembre.

Nous extrayons ce qui suit du *Wilmer & Smith European Times* du 18 décembre, reçu en cette ville par la voie d'Halifax, samedi dernier :

ANGLETERRE.— Depuis notre dernier numéro, une dépression générale s'est emparée de presque toutes les branches d'industrie et de commerce. Les dernières opérations de la Banque d'Angleterre ont mis cet établissement dans une plus saine position, mais la difficulté d'obtenir des escomptes, paralyse toutes les affaires. Des faillites ont encore en lieu, mais en moins grand nombre et pour un montant moins élevé, quoique cependant d'une nature importante.

CHAMBRE DES COMMUNES, 6 décembre. *Bill de Coercition d'Irlande.*— Sir George Grey proposa que ce bill fût lu pour la deuxième fois.

M. John O'Connell, proposa en amendement de passer aux ordres du jour. Il attaqua la politique des ministres à l'égard de l'Irlande; il insista longtemps sur les griefs de ce pays, reprocha aux ministres leurs belles promesses et les violations nombreuses de ces promesses; leur dit de se mettre en garde contre les insidieux conseils de sir Robert Peel; il donna communication à la chambre de nombreux rapports sur la misère de l'Irlande, et demanda en termes chaleureux le rappel de l'union comme le seul remède aux maux de sa patrie.

Un débat s'ensuivit sur cette motion; MM. H. Grattan, R. D. Browne parlèrent en faveur du bill, et MM. Fergus, O'Connor et M. O'Connell, contre. La chambre s'ajourna sans procéder à la deuxième lecture du bill. *

Le 9, après de longs débats, la seconde lecture de ce bill fut ordonnée par une majorité de 227. Le 10, la chambre s'est formée en comité sur ce bill et en a adopté les dispositions après quelques débats.

Le 13. Le bill a subi sa troisième lecture après une division de 173 pour, et 14 contre.

UNION ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE.— Le 7, M. F. O'Connor présenta sa motion pour la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir des effets de l'union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. L'hon. membre en introduisant sa motion fit un long discours ne contenant rien de neuf sur le *Rappel*. Cette motion fut appuyée par M. J. O'Connell et d'autres membres distingués de l'Association du Rappel.

Sir Geo. Grey, de la part du gouvernement s'opposa à la motion, la considérant comme une moquerie, et demanda à ce qu'elle fut de suite rejetée par la chambre. Une division s'ensuivit; pour la motion 23, contre 255.

INCAPACITES DES CATHOLIQUES.—Le 8, M. Anstey, proposa la seconde lecture de son bill du Recours des Catholiques, et s'étendit sur l'histoire des différents bills introduits par M. Watson et d'autres sur le même sujet, dans les sessions précédentes, et dit que son seul but était d'obtenir pour les catholiques la jouissance des droits civils accordés aux juifs. Il n'avait pas le désir d'injurier ou d'affaiblir l'église protestante, ni de rien faire qui put être désagréable aux membres de cette communion ; mais il désirait simplement obtenir un acte de justice en faveur des catholiques romains contre lesquels le parlement avait fait des lois pénales et oppressives qui existaient encore. Il cita entre autres, le statut 31 Geo. 3. qui défend sous une forte pénalité aux prêtres catholiques d'assister aux funérailles faites dans les cimetières privés autres lieux ; la 1re sect. du statut 10 Geo. 4. qui soumet à une pénalité de £50, tout prêtre qui fera des cérémonies catholiques dans certains lieux.

Sir R. Inglis s'opposa à cette mesure parce qu'il considérait qu'elle avait pour objet d'augmenter le pouvoir et l'influence de l'église de Rome et de diminuer celle de l'église protestante. Il doutait si ce bill n'attaquait pas la suprématie de la couronne, et si de fait, il ne rappelait pas le Bill des Droits (*Bill of Rights*) ; il désirait donc avoir sur ce point, l'opinion du procureur-général. Les catholiques de ce pays avaient été traités comme co-sujets par les protestants, et depuis 1829, ils avaient joui des privilèges les plus étendus. Avant de donner plus d'extension à ces privilèges, la chambre ferait bien de voir si les dispositions du bill ne mettaient pas directement en danger les droits de la couronne et le salut de l'église établie. Il termina en proposant ce que la deuxième lecture fut renvoyée à six mois.

Le comte d'Arundel, dit que les catholiques romains d'Angleterre ne reconnaissent au Pape aucun pouvoir civil ou temporel. Que comme les lois dont on demandait le rappel par le bill, étaient tombées en désuétude, et qu'elles étaient en opposition avec les idées de notre civilisation, il ne voyait pas pourquoi elles seraient continuées même pour une heure.

Sir Geo. Grey, en consentant à la deuxième lecture du bill dit, qu'il ne considérait pas que les lois pénales portées contre les catholiques étant maintenant tombées en désuétude, fussent pour les catholiques un grief actuel. Il se réservait le droit de s'opposer en comité à toute partie du bill. Division pour la lecture du bill, 168 ; contre 136 ; majorité en faveur de la 2e lecture, 32.

Détresse commerciale.—Le 15, sur motion du Chancelier d'Echiquier, un comité spécial pour s'enquérir des causes de la détresse commerciale récente, est nommé. Il est composé de 26 membres, savoir :—Le Chancelier de l'Echiquier, Sir R. Peel, des lords J. Russell, G. Bentinck, MM. Herries, Goulburn, Thomson, Labouchère, Sir J. Graham, MM. F. Baring, T. Baring, Cobden, Spooner, W. Beckett, Cayley, Cardwell, Hudson, Hume, Ricardo, Glyn, Sir W. Clay, MM. d'Israeli, Thornby, J.

Wilson, Drummond et Terment.—Chambre ajournée au 3 février.

Le Dr. Wiseman a été nommé Archevêque catholique de Westminster, à la place du Dr. Walsh qui a refusé cette dignité à cause de son âge avancé.

Le choléra avait presque cessé à Constantinople ; à Moscou, ses ravages diminuent ; à St. Petersbourg, il est d'un caractère très doux.

—L'influenza fait des ravages considérables dans les îles britanniques et dans la plus grande partie de l'Europe. A Londres, presque la moitié des employés publics et deux des établissements particuliers en ont été atteints. Dans un seul jour 180 commis du Bureau des Postes et 1200 hommes de police ont été atteints par cette épidémie. La mortalité est considérable et va en augmentant.

—Le gouvernement a ordonné la construction immédiate de trois forts pour la défense de Portsmouth.

—Le célèbre libraire G. B. Whittaker, est mort le 13 du courant, à l'âge de 54 ans ; aussi l'éminent chirurgien Robert Liston, il était âgé de 52 ans.

—M. Elliot a été nommé sous-secrétaire des colonies, conjointement avec M. Merivale. J. W. C. Murdoch, C. A. Wood et F. Rogers, écuyers, ont été nommés commissaires pour la vente des terres de la couronne dans les colonies britanniques et pour surveiller l'émigration.

IRLANDE.—Ce malheureux pays est toujours en proie à la famine ; les désordres, les assassinats y sont à l'ordre du jour. Pour remédier à cet effroyable état de choses, le parlement impérial s'occupe de lois pénales pour la répression des désordres qui désolent l'Irlande ; c'est un étrange moyen de faire disparaître ces désordres qui ont pour cause première des siècles d'oppression, et dernièrement, la famine et tout son hideux cortège.

FRANCE.—M. de Bacourt, ambassadeur actuel aux Etats-Unis, a été nommé ambassadeur en Sardaigne ; M. Pageot le remplace comme ministre plénipotentiaire. On s'attend à la résignation du premier ministre M. Guizot.

ESPAGNE.—Le bruit court à Paris que le général Narvaez a perdu la confiance de la reine Christine qui intrigue pour former un nouveau cabinet dont Mon Pedal et Gonzalez Bravo feraient partie. L'adresse proposée par les ministres en réponse au discours de la reine a été adoptée par la chambre des députés à une majorité de 124 contre 46.

PORTUGAL.—On a des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9. Les élections générales ont eu lieu en Portugal ; suivant les uns, les Cabralistes auraient eu la majorité dans tous les collèges électoraux ; deux exceptés. La tranquillité régnait dans la capitale, mais les septembriseurs prétendaient que les élections étaient illégales. On s'attendait à un changement de ministère.

SUISSE.—La prise de Lucerne a mis fin aux hostilités. Le canton de Zug a abandonné la ligue.

ALLEMAGNE.—Le procès des conspirateurs polonais à Berlin, s'est terminé le 3 décembre. Sept des accusés ont été condamnés à mort comme traîtres ; d'autres

à différentes périodes d'emprisonnement dans des forteresses, et dix-huit ont été acquittés.

BAYERE.—On y parle d'un changement d'administration. Les Etats de Bavière ont été clos le 30 novembre.

ITALIE.—La question de Ferrare est considérée comme réglée. Les autrichiens ont consenti à se retirer de la ville dans la citadelle, ne conservant qu'un simple poste à la porte du Pô qu'ils occuperont conjointement avec les troupes papales.—Une brillante cérémonie a eu lieu à Rome le 24 novembre, à l'occasion de l'installation du nouveau conseil municipal.

—Le roi de Sardaigne a signé le 27 du même mois, la loi organisant les municipalités et les conseils de province. Il a aussi formé un ministère de l'instruction à la tête duquel il a mis le marquis Alfieri de Sostegno, ci-devant président du comité de la réforme. Le roi Charles-Albert est le plus populaire des souverains de l'Italie, ne le cédant pas même au pape dans la faveur populaire.

—Des lettres de Rome du 2 décembre, annoncent que tout était tranquille dans cette capitale, et que l'œuvre de la réforme administrative marchait d'une manière satisfaisante. Le nouveau conseil d'état et la municipalité avaient commencé leurs travaux respectifs, et le parti autrichien avait abandonné l'espoir d'effectuer une réaction.

DEUX-SICILES.—Des nouvelles de Naples du 2 décembre, disent que la Sicile est en feu. Les rigueurs excessives employées par le gouvernement pour sa préservation, ont exaspéré le peuple. Tout le pays est en armes et les soldats ont refusé de marcher contre une population justement irritée. La constitution de 1812, garantie par l'Angleterre, a été proclamée. Depuis, on a reçu de nouveaux détails, mais tellement contradictoires qu'il est impossible de s'assurer de la vérité.

ALGERIE.—Le *Nouveliste de Marseille* assure positivement que Abd-el-Kader s'était soumis à l'empereur de Maroc. Le *Journal des Débats*, contredit cette nouvelle.

Revue Politique de la Semaine

ETATS-UNIS.

CONGRES.—*Sénat*, 4 janv.—Un bill est introduit pour autoriser la nomination d'un arpenteur-général pour l'Orégon. Les résolutions de M. Calhoun relativement à la guerre du Mexique sont déposées pour être prises en considération.

Le major J. L. Smith, porteur de l'adresse au pape, adoptée à l'Assemblée de New-York, est parti le 24 décembre pour le Havre, en route pour l'Italie.

AMERIQUE CENTRALE.—Il y a eu quelques difficultés entre les villes de Léon et de Grenade, mais elles n'ont pas eu de suite. Des émeutes ayant pour cause la plantation du tabac, ont eu lieu à San Salvador. On parle de l'élection d'un nouveau président.

YUCATAN.—Les troubles continuent dans cette république. Les sauvages ont massacré presque tous les habitants de Tohuca.

HAYTI, 10 décembre.—Joseph Courtois, un des sénateurs de la république et éditeur de la *Feuille du Commerce* avait été condamné à mort pour tentative de révolte; mais l'intervention des consuls français et anglais a fait commuer cette sentence.

MEXIQUE, 16 décembre.—Les commissaires nommés par le gouvernement mexicain pour traiter avec M. Trist l'envoyé américain n'ont pu entamer les négociations, les pouvoirs de M. Trist, lui ayant été retirés. Les commissaires ont retournés à Queretaro pour recevoir l'autorisation d'aller à la Havanne, pour y rencontrer les envoyés des Etats-Unis nommés pour traiter de la paix.

CANADA.

SOIXANTE ET TROIS élections sont maintenant terminées. On peut classer les représentants élus, comme suit, savoir :
Libéraux, 41.—Conservateurs, 22. Douteux, 2. Majorité libérale, 19.—Total des membres élus, 65.

ELECTIONS TERMINEES.

La lettre C, signifie *Conservateur*, et la lettre O *Opposition ou Réformiste*.

HAUT-CANADA.

Comtés.	Représentants.
Frontenac,	Henry Smith, C.
Cornwall,	Solliciteur Gén. Cameron, C.
Stormont,	Alex. McLean, C.
Glengarry,	John S. McDonald, O.
Toronto,	{ Proc. Gen. Sherwood, C. W. H. Boulton, C.
Brockville,	Geo. Sherwood, C.
Hastings,	B. Flint, O.
London,	Wilson, C.
Niagara,	Dixon, C.
Kingston, (cité.)	G. A. McDonald, C.
Simcoe,	W. Robinson, C.
Essex,	Col. Prince, C.
Hamilton,	Sir A. McNab, C.
Northumberland,	Meyers, C.
Prescott,	Johnson, O.
Grenville,	Burritt, O.
Oxford,	Hincks, O.
Huron,	Cayley, C.
York, 1ère div. (Riding)	J. H. Price, O.
Carleton,	Malloch, C.
Lanark,	Bell, O.
Norfolk,	H. J. Boulton, (?)
Russell,	G. B. Lyon, O.
Leeds,	Richards, O.
Wentworth,	S. Smith, O.
Lennox et Addington,	B. Seymour, C.
Peterboro,	R. Hall, O.
York, 4e Riding,	R. Baldwin, O.
Durham,	Smith, O.
Bytown,	Scott, O.

BAS-CANADA.

Québec, (cité.)	{ T. C. Aylwin, O. J. Chabot, O.
Montréal, (comté)	A. Jobin, O.
Dorchester,	F. Lemieux, O.
Québec, (comté)	J. P. O. Chauveau, O.
Belleclasse,	A. N. Morin, O.
Montmorency,	J. Cauchon, O.
Missisquoi,	Proc. Gen. Badgley, C.
Ottawa,	J. Egan, C.
Sherbrooke, (ville)	B. C. A. Gagy, (?)
Mégantic,	D. Daly, C.
Saint Maurice,	L. J. Papineau, O.
Stauzeau,	J. McConnell, C.
Champlain,	L. Guillet, O.
Lotbinière,	J. Laurin, O.
Verchères,	J. Leslie, O.
Richelieu,	Dr. Nelson, O.

Trois-Rivières,	Dumoulin, O.
Islet,	Fournier, O.
Kamouraska,	Marquis, O.
Sherbrooke, (comté)	Brooks, C.
Deux-Montagnes,	Scott, O.
Portneuf,	Duchesnay, O.
Drummond,	Watts, O.
Leinster,	Dumas, O.
Nicolet,	Dr. Fortier, O.
Rouville,	Davignon, O.
St. Hyacinthe,	Bouthillier, O.
Rimouski,	Dr. Taché, O.
Montréal, (cité) }	L. II. Lafontaine, O.
	B. Holmes, O.
Saguenay,	Dr. Latérière, O.
Terrebonne,	L. H. Lafontaine, O.
Vaudreuil,	Montgenais, O.

Il paraît que l'officier-rapporteur du comté d'Oxford a rapporté M. Carroll, conservateur, élu au lieu et place de M. Hincks qui avait une très considérable majorité, sous le futile prétexte que M. Hincks n'avait pas donné une déclaration de sa qualification depuis son retour d'Europe; celle donnée à l'officier-rapporteur étant datée du mois d'août dernier. La chambre sera saisie de cette affaire, et apprendra une fois pour toutes aux officiers-rapporteurs, à ne pas s'élever en juge de la validité des formalités requises par les lois électorales.

Celui des Trois-Rivières refuse aussi, dit-on de faire son rapport, sous prétexte de violence commise à la fin de l'élection. Encore un, auquel il faudra que l'assemblée législative apprenne son devoir.

MONTRÉAL.—L'élection de cette cité s'est terminée, mercredi, par la retraite de MM. Lunn et McKenzie. Ces messieurs ont bien mérité des citoyens de Montréal en ne voulant pas continuer la lutte, et éviter par là l'effusion du sang. Ainsi, MM. Lafontaine et Holmes, sont élus. M. Lafontaine a aussi été élu à Terrebonne, par une majorité de plus de 1000 votes; il avait pour concurrent un éteignoir, M. A. B. Papineau.

Le *Canadien* de lundi dernier contient d'excellentes remarques sur la détresse de la classe ouvrière de notre cité. Nous applaudissons de tout notre cœur aux suggestions de notre confrère; et comme l'abondance de matières préparées pour notre feuille de ce jour, ne nous permet pas de les reproduire en entier, nous nous bornerons à en donner l'extrait suivant.

« Les deux moyens qui nous semblent devoir apporter un soulagement à la classe ouvrière de notre ville, et par contre-coup à toutes les autres, consistent à fournir de l'ouvrage, alors qu'ils en manquent ailleurs, aux ouvriers employés ordinairement dans les chantiers à navires; puis à procurer en outre aux autres personnes de leurs familles, qui ne peuvent se livrer à des travaux extérieurs ou violents, les moyens d'occuper leur temps d'une manière profitable pour elles et avantageuse à la fois pour le public. Tout cela ne peut se réaliser que par l'esprit d'association aidé d'un certain capital. L'idée pourra paraître d'une exécution impossible au premier abord; mais nous espérons pouvoir la développer assez complètement pour en montrer, non seulement la possibilité, mais encore la facilité et les avantages pour tout le monde. Nous ne ferons pour aujourd'hui que les énoncer, nous réservant d'entrer ensuite dans des détails pour lesquels nous avons besoin de renseignements précis que des hommes spéciaux peuvent seuls nous fournir.

Les moyens que nous suggérons consistent dans l'organisation d'une société de capitalistes et d'ouvriers pour établir un chantier de construction de navires qui fonctionnerait lorsque

les salaires des ouvriers seraient bas et l'ouvrage rare, et une ou deux filatures à coton dans le voisinage de nos faubourgs, afin d'employer les personnes qui ne peuvent trouver aujourd'hui aucun travail lucratif.

Nous nous attacherons à démontrer dans de prochains articles, et nous croyons pouvoir le faire, que de telles entreprises sont praticables, qu'elles remédieraient en grande partie aux maux dont souffrent les familles des ouvriers, et qu'elles procureraient même à ceux qui y verseraient quelque capital, non seulement un profit raisonnable, mais encore la satisfaction d'avoir fait le bien, d'avoir soulagé leurs semblables de la manière la plus noble, c'est-à-dire par le travail.

LES ÉTEIGNOIRS.—M. Cressé, une des tristes célébrités du parti insignifiant des éteignoirs a complètement été battu au comté de Nicolet. Le bon sens de la population de ce comté a fait bonne et ample justice de toutes les misérables intrigues, de tous les vils moyens dont M. Cressé et son digne associé M. Vondervelden avaient fait usage depuis plus d'un an pour tromper nos bons habitants des campagnes et pour les persuader que la loi d'éducation, était une oppression insupportable, une tyrannie monstrueuse et sans exemple. Ces messieurs en sont pour leurs discours, leurs mensonges et leurs ridicules requêtes dont la rédaction seule, suffit pour faire apprécier l'intelligence et l'éducation de leurs auteurs. Dans le district de Québec, où les éteignoirs, grâce au ciel, sont en très petit nombre, on craignait à la suite de l'émeute de St. Gervais, pour la réélection de l'honorable M. Morin. Mais encore dans ce comté, toutes les déclamations hypocrites des prétendus amis des habitants des campagnes, toutes leurs calomnies contre l'honorable monsieur, ont été sans succès. Les habitants du comté de Bellechasse n'ont pas oublié les longs et nombreux services rendus par M. Morin à leur comté et au pays entier; ils n'ont pas oublié le rare et touchant désintéressement dont il n'a cessé de donner des preuves éclatantes depuis son entrée dans la vie publique jusqu'à ce jour; désintéressement que M. Morin a porté jusqu'à faire les plus nobles et les plus généreux sacrifices. Pour notre part, nous nous permettrons d'émettre un vœu en faveur de M. Morin, c'est qu'à l'ouverture du prochain parlement, ce monsieur soit de nouveau choisi pour président de la chambre représentative. C'est un hommage dû et mérité à ses longs et nombreux services; c'est le moyen de reconnaître dignement tout ce qu'il a fait; tout ce qu'il a perdu pour se consacrer exclusivement au service de son pays dans la carrière orageuse de la vie publique. M. Morin a largement payé sa dette à la patrie; il serait temps qu'il se reposât des agitations, des troubles et des inquiétudes de la politique dans lesquels il a perdu son avenir si brillant de jeune homme et sa santé. La présidence de la chambre représentative, est à notre avis, la seule récompense qui soit digne d'un homme d'un mérite aussi distingué que Morin. Elle serait pour lui l'honneur joint au repos et à la tranquillité.

Le manque d'espace nous force à remettre au prochain numéro, notre réponse à l'Ami de ses Concitoyens du Journal de Québec.

Bulletin Commercial.

LIVERPOOL, 18 Déc. 1847.

Prix des Cereales.

Blé canadien, rouge; par 70 lb.	s	d	s	d
Do do blanc, do	7	3	7	9
Avoine, $\frac{3}{4}$ 45 lb.	2	11	3	3
Farine du Canada, douce, par quarts, de 196 lb.	27	6	29	0
Do do sure, do	23	6	25	6
Do des États-Unis, douce	28	0	30	0
Pois, du Canada, par quart	36	0	40	0

PROVISIONS.

Bœuf américain, prime mess, s par quart.	s	d	s	d
Do do mess, do	84	0	90	0
Do do prime, do	42	0	46	0
Beurre du Canada, $\frac{3}{4}$ quint.	38	0	70	0
Lard américain, prime mess $\frac{3}{4}$ quart,	55	0	66	0
Do do vieux do	40	0	45	0
Do do mess do	62	0	68	0
Do do prime do	40	0	45	0
Alcalis, { Perasse de Mont. 29 0 à 00 0				
{ Potasse, do 34 0 à 00 0				

Le prix des bois, à quelques légères exceptions près, n'a point varié depuis le 4 décem.—(voir le No. 4 de l'Ami de la Relig.)

Avis aux Commerçants.

A VENDRE.

UN emplacement situé sur la rue St. Anselme, faisant face à la rue St. Gabriel, de 42 pieds de largeur sur 52 pieds de profondeur. Ceux qui désireraient acheter un terrain pour bâtir une Maison de Commerce ne pourraient mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans le centre le plus populeux du quartier, place très avantageuse pour le commerce, à la distance de 60 pieds seulement de la rue St. Vallier.

S'adresser à

STANISLAS DRAPEAU,
No. 15, rue St. George, Faub. St. Jean.
31 Déc. 1847.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché,
BASSE-VILLE.

ET ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. ROISSEAU SECONDE PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

AVIS.

Le soussigné fait ses remerciements à ses amis et au public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a établi son moulin à rabotter, et il prend la liberté de les avertir qu'il sera prêt dans quelques jours à scier des madriers et toutes espèces de bois de construction. Il se flatte que comme il a réduit ses prix d'un tiers, on voudra bien lui continuer les mêmes faveurs qu'il a reçues jusqu'à présent.

G. O. FISET, jr.
Québec, 24 décembre 1847.

PLACES DEMANDEES.

UNE personne désirerait louer UNE ou DEUX PLACES dans un banc à la cathédrale. S'adresser au Bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

NOUVELLE

Méthode

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.

PAR F. E. JUNEAU,
INSTITUTEUR.

EXTRAIT du Journal de Québec, du 23 octobre, 1847.

Mr. le Rédacteur.—Vous avez eu la bonté, dans votre journal du 5 du présent mois, de faire de votre propre mouvement, un rapport favorable de mon édition de la Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire, augmentée de l'analyse énonciative et de quelques chapitres utiles sur différents sujets. Je vous en suis très reconnaissant, et si j'avais connu plutôt le jugement favorable que vous portez sur cet ouvrage, je vous aurais suggéré quelques nouvelles idées qui me sont venues dans le long intervalle qui s'est écoulé entre sa composition et sa publication. Le mérite particulier de cette méthode consiste spécialement à faire distinguer par les élèves, en peu de mois et même en peu de semaines, dans leur lecture, toutes les parties du discours, et cela d'une manière qui paraît incroyable aux personnes qui ne connaissent point ma manière d'enseigner.

Voici comment je fais apprendre à mes élèves, et de suite les définitions des dix parties du discours, ainsi succinctement rédigées par M. Berthelot, d'après celles de l'abbé Girard :

1. L'article annonce la chose,
2. Le substantif la nomme,
3. Le pronom la rappelle,
4. L'adjectif la qualifie,
5. Le verbe peint l'événement.
6. L'adverbe modifie,
7. Le nombre calcule,
8. La préposition exprime les rapports entre les choses.

9. La conjonction lie les parties du discours.
10. La particule exprime les affections de l'âme.

Quand avec le secours de ces dix définitions, on a expliqué aux élèves tous les mots que renferment les quatre ou cinq premières leçons de cet ouvrage de Paléiret, il est bien rare que les élèves ne puissent rendre compte de toutes les parties du discours, dans quelques livres qu'on les fasse lire. Je laisse à juger au lecteur s'il est possible que les enfants puissent faire des progrès aussi rapides d'après l'ancienne manière d'enseigner.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. E. JUNEAU, Inst.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Pharmacie Canadienne

do
DOCTEUR GIBOUX,
Haute-Ville, Rue St. Jean, No. 24, Québec.

TRAITE' ELEMENTAIRE
de
MUSIQUE VOCALE.

S'adresser au propriétaire soussigné.

STANISLAS DRAPEAU.

ETABLISSEMENT
DE TAILLEUR.

Le soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il a reçu depuis plusieurs années et les informe qu'il continue au même lieu sa BOUTIQUE de TAILLEUR et son magasin de draps de toutes sortes. En outre un assortiment de casques, gants etc., de toutes sortes et faits dans le meilleur goût à des prix très modérés.

N. B. Il exécutera avec ponctualité tous ordres qui lui auront été confiés.

EDOUARD THIVIERGE.

Marchand tailleur.

St. Roch, 24 Déc. 1847, rue du Pont, no. 24.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs de son testament et dernière volonté de feu Thomas Fargues, en son vivant de la cité de Québec, médecin et chirurgien et gradué de l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les personnes qui sont enletées à la succession du dit feu Thomas Fargues de venir régler immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de faire tenir leurs réclamations à R. E. Caron, l'un des soussignés.

ED. CARON,

ANT. PARANT,

Exécuteurs Testamentsaires

Québec, 24 décembre 1847.

ON EXECUTE

A CETTE IMPRIMERIE

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN TYPOGRAPHIE,
TELS QUE

Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires,
Lettres Mortuaires, Cartes de l'Empé-
rance et de visites, etc.

Le tout imprimé avec soin et d'après les derniers perfectionnements.

AUSSI.

RELIURE EN TOUS GENRES.

La Lyre canadienne,

A vendre à ce Bureau.

La 5e livraison de la Lyre Canadienne qui vient d'être publiée à Montréal, est en vente à ce bureau.—Prix 10 sous.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Ce Journal paraît tous les VENDREDIS, en 8 pages, 21 colonnes de matières. Le prix d'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, outre les frais de poste, payables par semestre.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du semestre.

Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port à STANISLAS DRAPEAU Propriétaire, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

Les annonces seront publiées aux taux ordinaires des autres journaux.

On s'abonne à Montréal, à la librairie Canadienne de E. R. Fabre, écrivain, 3, Rue St. Vincent.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.